



Etang et Bois tourbeux de Brimeux (Identifiant national : 310013689)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 01040003)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, CSN NPDC, DREAL NPDC, GDEAM, GON, - 310013689, Etang et Bois tourbeux de Brimeux.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013689.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, CSN NPDC, DREAL NPDC, GDEAM, GON
Centroïde calculé : 565511°-2605362°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 15/12/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 15/12/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	12
9. SOURCES	12

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Marenla (INSEE : 62551)
- Commune : Brimeux (INSEE : 62177)
- Commune : Lespinoy (INSEE : 62501)

1.2 Superficie

109,65 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 8

Maximale (mètre): 9

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Les marais de Brimeux se composent d'un ensemble d'étangs frangés de roselières, de saulaies et de bois tourbeux drainés par un réseau assez dense de chenaux et de fossés. Une petite rivière, le Clair Vignon, traverse le site d'Est en Ouest et se déverse dans la Canche en aval de la ZNIEFF. Le marais est traversé du Nord au Sud par une route (desserte locale). Ces bois tourbeux sont d'origine essentiellement naturelle car le secteur a été épargné par les plantations massives de peupliers qui ont affecté beaucoup de zones humides dans la basse vallée de la Canche. Il s'agit d'aulnaies inondables en mosaïque avec des fourrés de saules souvent difficilement pénétrables : le développement de la végétation, l'inondation quasi-permanente et la faible portance du sol s'allient pour limiter la fréquentation humaine à quelques chemins étroits. Les milieux terrestres ouverts occupent une surface réduite dans la ZNIEFF. Il s'agit essentiellement des pâtures humides du Petit Brimeux. Les milieux aquatiques sont en majorité des étangs permanents, issus au moins en partie de l'exploitation de la tourbe (CSN 59/62, 2004). A l'Ouest, de très vastes étangs de pêche occupent la quasi-totalité de la surface (les Prés des Aulnaies). A l'est de la route, les étangs sont de superficie plus réduite. Certains sont aménagés avec plus ou moins de modération pour la chasse à la hutte (les Grands Prés, les Prés de l'Eglise). L'essor des terrains de loisirs n'a pas épargné ce secteur et quelques étangs de pêche ou d'agrément et leurs abords ont perdu tout aspect naturel. Neuf espèces végétales déterminantes de ZNIEFF, dont sept protégées dans la région Nord Pas-de-Calais, ont été répertoriées dans les différents milieux qui composent la ZNIEFF. Parmi les plantes aquatiques, le Nymphéa blanc (*Nymphaea alba*) a été observé sur le site. La Fougère des Marais (*Thelypteris palustris*) [rare, protection régionale] présente de petites populations dans les saulaies fangeuses à la marge de certains étangs. Le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) [peu commun, protection régionale] a aussi été observé. De superficie réduite et situées au bord de chemins dans des secteurs très fréquentés, ses rares stations sont particulièrement vulnérables. Les pâtures du Petit Brimeux accueillent pour leur part le Troscart des marais (*Triglochin palustre*) [rare, protection régionale] sur les berges de fossés piétinés par le bétail, ainsi que le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) [rare, protection régionale] et la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*) [assez rare, protection régionale] dans les prairies les plus humides. Au-delà des espèces végétales patrimoniales, c'est surtout l'originalité des structures et des types de végétation qui est à souligner pour ce complexe de végétations forestières turfcôles. D'une grande qualité écologique et peu dégradées, elles hébergent des combinaisons d'espèces caractéristiques d'habitats marécageux peu communs dans le Nord Pas-de-Calais. Les aulnaies turfcôles du *Cirsio oleracei* - *Alnetum glutinosae*, assez rares au plan régional, constituent l'essentiel des végétations forestières. Le drainage devrait être limité pour ne pas accentuer le phénomène d'atterrissement de ces boisements marécageux, déjà partiellement altérés, qui conduit à une banalisation des végétations forestières annoncée par le développement des espèces nitrophiles (orties, ronces...). Moins répandues dans la ZNIEFF, les végétations d'atterrissement des marges de certains étangs non aménagés sont plus remarquables : les touradons de Laïche paniculée qui indiquent la présence du *Caricetum paniculatae* et les fourrés de Saules cendrés à Fougère des marais (*Alno glutinosae* - *Salicetum cinereae*) sont deux habitats rares à l'échelle régionale. Leur maintien et leur possible extension dépendent de l'absence d'intervention humaine. Tout nouvel aménagement à visée touristique, piscicole ou cynégétique est donc à proscrire sur les berges des plans d'eau encore épargnées. Dans le même objectif, le curage des étangs et des fossés doit être réalisé avec des méthodes douces, avec exportation des vases et des boues hors du site, afin de limiter l'eutrophisation et la rudéralisation des milieux périphériques. Les prairies humides du Petit Brimeux abritent deux habitats déterminants de

ZNIEFF : le *Triglochino palustris* - *Agrostietum stoloniferae* occupe les berges piétinées du fossé qui traverse les pâtures, tandis que l'*Eleocharito palustris* - *Oenanthetum fistulosae* se cantonne à quelques dépressions longuement inondables à l'Est. Dans ce secteur, un ajustement de la pression de pâturage et une limitation du drainage sont souhaitables afin de conserver les qualités écologiques du milieu. Au total, ce sont 7 habitats déterminants qui ont été recensés à ce jour dans la ZNIEFF des étangs et bois tourbeux de Brimeux. Huit espèces de champignons déterminantes ont aussi été observées dans le périmètre de la ZNIEFF. Les aulnaies turficoles accueillent un cortège d'espèces spécifiques. Trois espèces dites « parapluie déterminantes », c'est-à-dire des espèces à valeur écologique forte, caractéristiques de mycocoenoses rares, vulnérables ou inféodées à des milieux rares ou vulnérables (COURTECUISSÉ et al., 2005), ont été relevées dans les bois tourbeux de Brimeux. Il s'agit de *Gyrodon lividus*, *Lactarius lilacinus* et *Russula pumila*. La faune patrimoniale répertoriée dans la ZNIEFF compte 15 espèces déterminantes. Chez les oiseaux, la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) est assez largement répandue car elle profite de la densité des saulaies pour s'installer. Les étangs bordés de saules sont aussi favorables au Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) qui y trouve sa ressource alimentaire et des postes de chasse. La présence d'un dortoir hivernal d'Ardéidés [Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Grande aigrette (*Egretta alba*)] peut être soulignée bien qu'aucun indice de nidification n'ait encore été signalé. L'herpétofaune compte deux espèces déterminantes de ZNIEFF. La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) [Reptiles] fréquente les marais boisés à proximité des étangs ou des fossés. La Rainette arboricole (*Hyla arborea*) [Amphibiens] reste pour sa part localisée à la marge orientale du site. L'essentiel des populations régionales de cette espèce se concentre sur le littoral du Pas-de-Calais, mais elle existe encore dans la vallée de la Canche sous la forme de quelques populations clairsemées entre Hesdin et Montreuil (FACON et al., 2008). La présence de la Rainette à l'est de la ZNIEFF semble liée à l'existence du noyau de population important des marais de Beaurainville/Lespinoy situés directement en amont du marais boisé de Brimeux. Cette espèce relativement mobile montre une prédilection pour les mares ensoleillées, peu profondes et pourvues d'une végétation aquatique. La présence de poissons dans les plans d'eau permanents lui est défavorable (prédation sur les larves). Toutefois, la Rainette pourrait trouver des milieux de reproduction adéquats dans les mares prairiales du Petit Brimeux. Les chants entendus en été et en automne dans ce secteur sont émis par des individus en phase terrestre à partir de leurs habitats estivaux (fourrés et lisières boisées). Sept espèces d'insectes déterminantes de ZNIEFF sont répertoriées sur le site : le peuplement d'Odonates compte 5 espèces déterminantes. La Libellule fauve (*Libellula fulva*) est assez fréquente, notamment aux alentours du Clair Vignon. Chez les Zygoptères, il faut souligner la reproduction probable de l'Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*), rare en région Nord/Pas-de-Calais. Pour leur part, les deux espèces d'Orthoptères déterminantes [Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*) et Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*)] semblent cantonnées aux prairies humides du Petit Brimeux. Les saulaies et boisements marécageux ne sont pas favorables à ces espèces inféodées aux milieux terrestres ouverts. Chez les poissons, l'Anguille (*Anguilla anguilla*), considérée comme vulnérable au niveau national, fréquente les eaux du Clair Vignon et peut être affectée par les opérations de curage du cours d'eau. Le Vertigo de Desmoulins (*Vertigo moulinsiana*), un mollusque inscrit à la directive européenne « Habitats - Faune - Flore », complète la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF des étangs et bois tourbeux de Brimeux. Les vastes étangs frangés de saules des Prés des Aulnaies et du Marais des Aulnaies présentent un intérêt paysager indéniable qui n'est sans doute pas étranger à l'attractivité touristique du secteur. Pour leur part, les boisements marécageux impénétrables qui bordent le Clair Vignon contribuent à l'aspect sauvage et naturel du site. A contrario, le secteur des Grands Prés et des Prés de l'Eglise est dénaturé par des aménagements inopportuns : des clôtures et murs végétaux autour des mares de chasse interdisent toute perspective sur le marais et l'artificialisation excessive des terrains de loisirs (aménagement des plans d'eau, plantations ornementales et pelouses tondues à ras, implantation de cabanons et équipements de loisirs) leur a fait perdre tout caractère d'espace naturel. Le mitage résidentiel du marais est incompatible avec l'intérêt tant écologique que paysager de la ZNIEFF des étangs et bois tourbeux de Brimeux. Il devrait être proscrit à l'avenir pour sauvegarder les espaces encore vierges au nord-est de la ZNIEFF. Dans le même objectif, les abords du camping des Aulnaies au Sud (étang, terrain de sport, décharge) devraient faire l'objet d'une attention particulière pour éviter la poursuite de leur artificialisation. La pêche à la ligne représente un usage important du site et les impacts de cette activité sur les berges des étangs doivent être contrôlés et limités : il faut éviter en particulier tout aménagement visant à rendre accessibles les saulaies qui bordent les étangs. Parmi les espèces introduites, des populations de Bernache du Canada et de Cygne tuberculés sont installées sur les étangs et se reproduisent sur le site (BELET et al., 2008). Leur impact sur le milieu et les autres espèces pourrait faire l'objet d'une évaluation. Trois forages ont été recensés dans le secteur des étangs (CSN Nord Pas-de-Calais, 2004). Dans l'ensemble de la ZNIEFF, le drainage et le curage des fossés devraient être limités afin de maintenir les conditions d'inondabilité nécessaires à la conservation des végétations hygrophiles patrimoniales et des espèces associées qui le sont également.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Lit majeur
- Lit mineur
- Méandre, courbe
- Source, résurgence
- Mare, mardelle
- Etang
- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Poissons - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Autre Faune (préciser) - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames - Champignons 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Soutien naturel d'étiage - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Scientifique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les étangs et bois tourbeux de Brimeux appartiennent au complexe écologique de la basse vallée de la Canche. La ZNIEFF est constituée d'un vaste complexe d'étangs et de boisements tourbeux qui s'étendent dans le fond de la vallée, sur la rive gauche du fleuve, entre les villages de Brimeux au Sud et Marenla au Nord (rive droite). En amont, la limite communale avec le village de Lespinois marque la fin de la ZNIEFF tandis que la limite occidentale est marquée par un étranglement de la rive gauche du fleuve en aval de la ZNIEFF. Entre les marais et le fleuve, les zones humides du Marqué, mitées de longue date par un phénomène d'urbanisation incontrôlée en zone inondable, sont exclues de la ZNIEFF en raison de l'artificialisation dont elles ont fait l'objet.

Le périmètre de la ZNIEFF de première génération a été étendu au Sud-Est pour inclure les pâtures du Petit Brimeux où plusieurs espèces et habitats de valeur patrimoniale ont été découverts récemment. Des corrections mineures ont été effectuées à la marge pour prendre en compte l'homogénéité des milieux et exclure quelques terrains de loisirs excessivement artificialisés.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Equipements sportifs et de loisirs	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les sols	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification des fonds, des courants	Intérieur	Indéterminé	Réel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Submersions	Intérieur	Indéterminé	Réel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Atterrissement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel
Antagonisme avec une espèce introduite	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Autre Faunes - Oiseaux - Poissons - Reptiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames - Ptéridophytes - Odonates - Orthoptères - Basidiomycètes 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.4311 <i>Tapis de Nénuphars</i>				
	44.332 <i>Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes</i>				
	37.214 <i>Prairies à Sénéçon aquatique</i>				
	37.21 <i>Prairies humides atlantiques et subatlantiques</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.1 <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>				
	44.921 <i>Saussaies marécageuses à Saule cendré</i>				
	53.11 <i>Phragmitaies</i>				
	53.216 <i>Cariçaies à Carex paniculata</i>				
	44.911 <i>Bois d'Aulnes marécageux mésio-eutrophes</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.7 <i>Lisières humides à grandes herbes</i>				
	53.21 <i>Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)</i>				
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>				

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
Basidiomycètes	36566	<i>Alnicola alnetorum</i> (R. Maire) Romagn.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	30809	<i>Calocybe gambosa</i> (Fr. : Fr.) Singer ex Donk	Tricholome de la Saint-Georges, Mousseron de la Saint-Georges	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	37248	<i>Coprinus comatus</i> (O.F. Müller : Fr.)	Coprin chevelu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	29523	<i>Gyrodon lividus</i> (Bull. : Fr.) P. Karsten	Bolet livide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	36150	<i>Hebeloma leucosarx</i> P.D. Orton		Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	36357	<i>Inocybe godeyi</i> Gillet	Inocybe de godey	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	39357	<i>Lactarius lilacinus</i> (Lasch : Fr.) Fr.	Lactaire lilacin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	40005	<i>Russula pumila</i> Rouzeau & Massart	Russule des aulnaies	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
Mollusques	64141	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)	Vertigo de Des Moulins	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Odonates	65080	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Caloptéryx vierge</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GON - Base de données FNAT				1998
	65169	<i>Ceriagrion tenellum</i> (de Villers, 1789)	<i>Agrion délicat</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM / CSN 59 62				2010
	65131	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	<i>Agrion mignon (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
	645873	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	<i>Agrion de Vander Linden, Naïade de Vander Linden</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais				2004
	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM / CSN 59 62				2010
Oiseaux	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite des joncs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais				2004
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	<i>Bouscarle de Cetti</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Aigrette garzette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2005
Orthoptères	65878	<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)	<i>Conocéphale des Roseaux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
	65487	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Criquet ensanglanté, Œdipode ensanglantée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM / CSN 59 62				2010
Phanérogames	104340	<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	<i>Jonc à fleurs obtuses, Jonc à tépales obtus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais				2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108345	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	<i>Ményanthe trifolié, Trèfle d'eau, Ményanthe, Ményanthe trèfle d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM / CSN 59 62				2010
	109750	<i>Nymphaea alba</i> L., 1753	<i>Nymphéa blanc, Nénuphar blanc, Lys des étangs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	109869	<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	<i>Œnanthe fistuleuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	121792	<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	<i>Scirpe des forêts, Scirpe des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	125024	<i>Stellaria palustris</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	<i>Stellaire des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	127547	<i>Triglochin palustris</i> L., 1753	<i>Troscart des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM				2010
	129000	<i>Veronica scutellata</i> L., 1753	<i>Véronique à écus, Véronique à écusson, Véronique à écuelles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais				2004
Poissons	66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Anguille d'Europe, Anguille européenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010
Ptéridophytes	126276	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	<i>Thélyptéride des marais, Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Thélyptéris des marécages</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GDEAM / CSN 59 62				2010
Reptiles	78064	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2010

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2500	<i>Egretta alba</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Aigrette	Reproduction indéterminée	Informateur : GDEAM				2005

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Gastéropodes	64141	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Oiseaux	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
				Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Angiospermes	125024	<i>Stellaria palustris</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BEDOUET, F.	2008	Inventaires floristiques de sites dans le cadre de l'Atlas de la flore vasculaire de la région Nord – Pas de Calais – Thumeries, Bois de Bouvignies, parcelles Dujardin à Marchiennes, Mont des Cats, prairies de Wandignies-Hamage, prairies de Liessies, terril de l'Avaleresse et prairies humides au bord du Jard, peupleraie de Wavrechain-sous-Faulx, mare de chasse à Leval. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Conseil général du Nord, 1 vol., 122 p. + annexe. Bailleul.
	CAILLET A., CALOIN F., GLACON S. & TERRASSE G.	2006	Essai sur la bioindication par les odonates en basse vallée de la Canche. G.D.E.A.M., 46 p. + annexes.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	COULON, F.	1996	Section Orchidées d'Europe. Bilan des activités 1994-1995. Les Naturalistes Belges, 77(4) : 97-109, Bruxelles (Publication à large diffusion.)
	CSN Nord/Pas-de-Calais	2004	Plan d' actions pour la préservation des zones humides du bassin versant de la Canche, décembre 2004. Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 79 p.
	FACON D., CAILLEAU C. & ROCHIER D.	2006	La Rainette arboricole <i>Hyla arborea</i> (Linné 1758) en vallée de la Canche, Phase I – Inventaire et cartographie des sites de chant de la Rainette arboricole en basse vallée de la Canche. G.D.E.A.M., 85 p. + annexes.
Informateur	Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais		
	GDEAM		
	GDEAM / CSN 59 62		
	GON - Base de données FNAT		